la ville 66 n'est pas le moment de se lancer dans des dépenses de luxe.

M. le Maire passe au vote.

Par 12 voix contre 4, la priorité est donnée à la proposition de M. Barbarie.

Quand il s'agit de voter de nouveau sur cette proposition, une nouvelle discussion surgit tout aussi confuse que précédemment.

M. Muller développe de nouveau les considérations déjà émises par lui sur le danger qu'il y aurait à se lancer dans des dépenses considérables en ce moment.

M. Honoré Colson déclare que son vote ne peut pas dépasser 60,000 francs, il n'y a pas lieu de faire un concours.

Nouvelle discussion; on n'arrive pas à s'entendre sur le vote à émettre.

M. Muller. — Je proteste contre cette manière d'agir. Quand on s'occupera d'affaires aussi peu sérieuses, je m'en irai. (M. Muller joint l'acte à la menace et se retire.)

M. Barbarie sort à son tour de la salle des séances, en protestant parce qu'il n'est pas donné suite au vote sur la priorité donnée à sa proposition.

Finalement, après des débats qui ont duré presque une heure, il est procédé à la nomination d'une commission spéciale.

Au premier tour, sont MM. Théry et Coppin obtiennent le nombre de voix suffisant, et il faut procéder à un second tour.

M. Muller qui rentre en séance, propose de renvoyer la suite du vote à la séance prochaine, mais il est passé outre et le scrutin désigne MM. Fiament et Cordier.

Un troisième tour est nécessaire : en sont MM. Tack et Leplat qui sont élus pour compléter la commission qui comprendra en outre les signataires du vœu : MM. Gracieux, Honoré Colson et Louis Grau.

Construction d'un aqueduc rue des Cinq Voies. — M. H. Théry présente, au nom de la commission de la Voirie, un rapport relatif à un projet de construction d'un aqueduc rue des Cinq-Voies entre la rue Omnibus et la rue de l'Union.

M. le Rapporteur rappelle d'abord les conditions des engagements pris envers la ville par les propriétaires riverains. Ceux-ci cèdent à la ville les terrains nécessaires pour porter la rue à une largeur de douze mètres, ils s'engagent à faire un trottoir et à clôturer les terrains quand ils ne sont pas construits.

Moyennant ces engagements, la ville construira un aqueduc dans toute la longueur de la rue dont il s'agit.

Puis, entrant dans des considérations plus générales, M. Théry s'exprime ainsi :

« Sans nier l'utilité d'un aqueduc rue des Cinq Voies, il nous semble qu'il convient avant tout de rechercher l'établissement d'un réseau complet d'aqueducs au point de jonction des rues de Boilly, des Cinq-Voies, de l'Epidème et des Omnibus.

« Ce quartier prend aujourd'hui un très grand développement, l'église Saint-Louis constitue un point central vers lequel rayonnent les rues que nous venons de citer : il est donc essentiel de faire là une œuvre complète. Mais comme en agissant ainsi dans l'intérêt de la ville et dans celui de nos concitoyens du quartier de la rue de Roubaix, nous favorisons particulièrement les propriétaires de terrains situés dans ces parages, nous croyons pouvoir compter sur leur concours pour nous aider dans toutes les entreprises qui tendent à des améliorations hygiéniques ou esthétiques.

« Pour compléter le réseau des aqueducs en cet endroit, ainsi que nous venons d'en exprimer le vœu, il ne resterait plus, après la rue des Cinq-Voies dont il s'agit actuellement, que la rue des Omnibus. Or, cette rue, devenue l'une des artères principales du quartier, n'a pas d'aqueduc, et tout y fait défaut, ou y est insuffisant au point de vue de la salubrité. Le voisinage de l'église Saint-Louis en s'attendant avec beaucoup d'apparence de raison à ce qu'il paraît, à voir de suite commencer les travaux de voirie et d'élargissement, mais l'initiative particulière, sur laquelle seule on pouvait compter en cette circonstance, n'a pas répondu aux légitimes espérances de la population du quartier.

« Comme votre commission a pour mission, lorsqu'il s'agit de voirie et par suite d'hygiène, de veiller aux intérêts de tous, indistinctement, elle juge nécessaire, tout en regrettant de ne pouvoir actuellement demander davantage, de réclamer l'établissement d'un aqueduc dans la rue des Omnibus, de façon à compléter de la sorte avec celui de la rue des Cinq Voies qui fait l'objet de la proposition, dont nous venons de vous donner connaissance, le réseau des aqueducs dans le quartier de Saint Louis.

« Mais comme votre commission ne veut pas retarder davantage l'exécution des travaux d'installation d'aqueduc dans la partie de la rue des Cinq-Voies comprise entre la rue Balzac et la rue de l'Union, où se trouve une population ouvrière qui mérite toute notre sollicitude, elle vous propose de différer d'aqueduc, en ce moment, que dans cette partie et de consacrer à l'établissement d'un aqueduc dans l'autre partie jusqu'à ce que les riverains de la rue des Omnibus aient souscrit un *engagement conforme à celui qu'ont pris ceux de la rue des Cinq-Voies.*

« Cette division en deux tronçons de la rue des Cinq-Voies est d'autant plus facile que la ligne de faîte, qui détermine le partage des eaux, se trouve précisément à quelques mètres à droite de l'endroit où aboutit la rue Balzac dans ladite rue; par conséquent, rien ne s'oppose à ce que nous fassions d'abord l'aqueduc sur le versant aboutissant à la rue de l'Union.

« Pour opérer avec toute régularité votre commission a fait prendre, aux propriétaires riverains de la partie de la rue des Cinq-Voies comprise entre la rue Balzac et la rue de l'Union, un engagement spécial en tous points conforme à celui qu'ils avaient déjà pris antérieurement et dont il vous a été donné connaissance ci-dessus. »

M. Théry conclut en proposant au Conseil municipal de prendre une délibération approuvant l'exécution d'un aqueduc dans la partie de la rue des Cinq-Voies comprise entre la rue Balzac et la rue de l'Union, dont la dépense est évaluée à 10,200 francs, et d'homologuer les devis et cahier de charges pour la mise des travaux en adjudication publique.

M. Dron. — Je ne m'oppose pas à la convention proposée, mais je demande que lorsqu'il s'agira du pavage de la rue, tous les propriétaires indistinctement seront tenus à faire leur pavage.

Sous le bénéfice de cette observation les conclusions du rapport sont adoptés.

Construction d'un aqueduc rue du Cymbale. — M. Cordier, au nom de la commission de la voirie, propose la construction d'un aqueduc rue du Cymbale, dont la dépense s'élèvera à 15800 francs et d'accepter l'offre de MM. Desurmont de céder gratuitement à la ville les terrains à réunir à la voie publique le long de leur propriété.

Ce rapport est adopté sans discussion.

La création d'un établissement de bains. — M. Emile Destombes, *au nom de la Commission spéciale*, soumet à l'approbation du Conseil un projet de traité à passer avec M. Edouard Philippe, ingénieur, en vue de dresser un avant projet de construction et d'installation sur un terrain contigu au Bureau de Bienfaisance d'un établissement de Bains dans le genre de ceux qui fonctionnent déjà à Roubaix, Lille et Armentières. Les plans, une fois adoptés par le Conseil, seront exécutés par M. Delaene, architecte choisi par la ville, conformément aux indications de M. Philippe.

Il sera alloué à M. Philippe pour ses travaux et soins : 3000 fr. après l'approbation de l'avant-projet ; 2000 fr. au commencement des travaux ; 2000 fr. à la pose des fers à planchers du rez-de-chaussée ; 2000 fr. lors de l'achèvement des bassins de natation et 3000 fr. après la réception des travaux, cette dernière somme n'étant pas due si la Ville s'entendait avec M. Philippe pour l'affermage de l'établissement.

Le rapport est adopté avec la suppression d'un lavoir public prévu par le projet de convention, sur l'observation de MM. Dron et De Lavaivre.

D'après un autre rapport de M. Destombes, il y aurait autour de la piscine à eau chaude, 193 cabines déshabilloirs, 86 au rez-de-chaussée et 107 au premier étage ; en plus 38 baignoires populaires, 19 pour hommes et 19 pour dames ; 32 baignoires de luxe, 16 pour hommes et 16 pour dames, au total 70 baignoires. L'éclairage aurait lieu par l'électricité.

M. Lecomte réclame, à ce propos, une école de natation et demande la mise à l'étude d'un projet d'installation dans le genre de celle de Roubaix. Cette proposition est renvoyée à la commission des bains et le rapport est voté.

Les travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville. — C'est l'une des grosses questions à l'ordre du jour. Depuis plusieurs années déjà, le projet d'achèvement de notre Hôtel-de-Ville est en suspens. Une commission spéciale a poussé activement l'étude des aménagements à terminer et, aujourd'hui, elle présente, par l'organe de M. Théry-Rasson, un volumineux rapport dont nous devons nous borner à analyser les points les plus importants.

M. Théry examine dans un premier chapitre la distribution des divers services et le choix des salles nécessaires au Conseil municipal et à l'administration.

Au sous-sol, le poste de police serait transféré dans les locaux occupés actuellement par le concierge et celui-ci serait logé dans les pièces à l'angle de la rue de la Paix, côté rue Nationale, et de la place où se trouvent les bureaux des élections et de l'hygiène.

Au rez-de-chaussée, la grande salle actuelle des mariages servira de bureau de l'état-civil. L'aile gauche, côté rue de la Paix, sera affectée au secrétariat général, au cabinet du maire, puis la grande salle, à l'angle de la rue de la Paix, vers la rue Desurmont (pavillon Nord), deviendra la salle de l'administration.

A l'aile droite de l'Hôtel-de-Ville sera placée la salle des mariages dans l'appartement occupé actuellement par l'administration, puis en suivant viendront : un cabinet pour l'officier d'état-civil, une salle d'attente pour les mariages, des salles pour réunions de commissions et enfin, à l'angle droit, du côté du square (pavillon nord) une vaste salle pour les adjudications, le tirage au sort, le conseil de révision, etc. Provisoirement cette salle servira aussi de prétoire pour la Justice de Paix.

Au premier étage, la grande salle en façade sur la place de l'Hôtel-de-Ville est destinée aux réunions du Conseil municipal.

La salle contiguë dans le pavillon de gauche, à l'angle de la Place et de la rue de la Paix, sera consacrée à la bibliothèque; puis, dans la galerie de gauche les bureaux de la *comptabilité et du service des bâtiments.*

Dans la grande salle du pavillon de droite, à l'angle de la place et du jardin sera établi le service de la voirie, puis à côté de la rotonde une salle pour les conseillers municipaux et d'autres pour les réunions de commissions.

Le projet de la commission de l'Hôtel-de-Ville laisse à la grande salle en façade sur la rue de l'Industrie son affectation primitive de salle des fêtes.

Les entresols seront occupés, celui du premier étage par les archives, le bureau des élections et d'hygiène; celui du second étage par le cadastre et le controleur des contributions.

Les Musées ne seront pas déplacés, mais ils occuperont les trois grandes salles du second étage à front de la place de l'Hôtel-de-Ville, l'accroissement constant des collections nécessitant un emplacement plus vaste.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Théry présente une évaluation des dépenses qui s'élèveront, pour ces différents aménagements, à 272,423 fr. 22.

— M. le rapporteur consacre un chapitre à l'examen de ce côté intéressant de la question : « Peut-on installer dans l'hôtel-de-ville le Tribunal de commerce, les Justices de paix et le Conseil des prud'hommes ? »

M. Théry répond négativement.

« Vous avez pu constater, dit-il, que nous avons cherché à loger tous nos services administratifs dans des conditions propres à faciliter leur bon fonctionnement, sans pourtant rien exagérer; de même les grandes salles ont reçu la destination qui leur convenait et aucune restriction ne peut être faite. En somme, si, au point de vue administratif, rien n'a été omis dans la distribution que nous avons faite, rien non plus ne peut être retranché. Dans de telles conditions, on ne peut songer à installer dans notre hôtel-de-ville la justice avec tout son appareil. »

— Le chapitre quatrième du substantiel rapport de M. Théry a trait à l'emplacement de l'escalier.

M. le rapporteur rappelle d'abord les phases successives par lesquelles est passée cette question du choix de l'emplacement de l'escalier et il s'arrête surtout au projet dressé en 1890 par M. Masure-Six pour la construction d'un escalier monumental dans la cour d'honneur, face opposée à l'entrée principale. M. Théry énumère les critiques soulevées par ce projet et il se rallie à l'avis des experts nommés pour examiner la question, MM. Moyaux, Dunire-Rozan et Baligny, experts, qui ont déclaré que l'escalier d'honneur de l'Hôtel-de-Ville serait placé avec avantage dans la rotonde, côté du jardin. Cet escalier aurait le triple avantage 1° de conserver intacte la cour d'honneur; 2° de conduire aux Musées au 2e étage, avantage qui n'existe pas avec le projet d'installation au fond de la cour ; 3° de déboucher sur la large galerie de droite, ce qui produirait un vaste dégagement.

Sur cette question la Commission n'a émis qu'un vote de principe, l'installation dans la rotonde, en réservant l'exécution à plus tard à cause du manque de ressources financières.

M. Théry réserve la question du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation encore à l'étude, puis il indique le mode de répartition de la dépense de 272,423 fr. 22 : 148,000 fr. à prendre sur l'emprunt et 124,423 fr. 22 sur les ressources ordinaires de 1898 à 1900 inclus.

Il conclut enfin par un projet de délibération à prendre conformément aux diverses propositions énumérées ci-dessus.

M. Senelar propose un amendement d'après lequel si en cours d'exécution des travaux, l'administration croit devoir modifier les agencements, elle soit autorisée à le faire dès que les crédits ne seront pas dépassés.

M. Théry. — On pourrait modifier l'amendement dans ce sens : c'est que l'administration puisse exécuter les modifications dans l'agencement après en avoir référé au Conseil municipal.

M. Dron présente une objection dans l'aménagement, il estime que le bureau de la population était bien placé là où il se trouve actuellement et qu'il serait peu pratique de le placer là où on l'indique.

M. le Maire. — Il n'y a rien de définitif dans ces propositions. La modification provient de ce que les locaux affectés à la police sont insuffisants.

M. Théry. — Pour la distribution des divers services nous devons nous en rapporter à l'administration qui en référera au conseil. Les indications du rapport ne sont que des propositions qui n'ont rien de définitif.

M. Senelar déclare retenir l'amendement.

M. Dron demande s'il n'avait pas été question d'installer un ascenseur. A-t-on réservé la place ?

M. Théry répond affirmativement.

M. Dron déclare qu'en ce qui concerne l'escalier, le plan de M. Masure lui souriait beaucoup, mais qu'en raison des considérations émises dans le rapport, il se rallie au projet d'escalier dans la rotonde. Il demande dans combien de temps seront résolues les questions de chauffage et d'éclairage.

Il lui est répondu qu'il est difficile, dès à présent, de fixer un délai.

Les conclusions du rapport sont votées à l'unanimité.

Les enterrements à l'hospice. — M. Dron déclare qu'à l'avenir ces enterrements auront lieu, autant que possible, à 8 heures.

La séance est levée à 11 h. 45.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 2 juillet 1897.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Ministère public : M. Prudhomme, substit. — Georges Biterman, 20 ans, maçon à Roubaix, a rencontré au marché une maraîchère qui l'a prié d'aller porter à un client dont elle lui donna l'adresse, des plantes qui lui étaient demandées. La marchande lui confia la mission de recevoir le prix de ces plantes, soit une dizaine de francs. Georges Biterman a fait la commission, mais il n'est plus reparu, et il a fallu que la police le recherchât. Devant les juges correctionnels, le jeune homme a déclaré, d'un air contrit, qu'il avait perdu l'argent. Cette explication a laissé sceptique le tribunal qui a infligé à Georges Biterman six jours d'*emprisonnement* pour abus de confiance.

Un sujet belge, nommé Ivon Deportère, 24 ans, domestique de ferme, à Tourcoing, a eu envie de la *montre* et de la chaîne appartenant à son compagnon de chambre, M. Houvenaghel. Ne pouvant l'acheter, Deportère a pris le moyen le plus simple : il a engoulé les bijoux et est allé revoir le ciel de sa patrie, où il est vraisemblablement encore. Trois mois de prison par défaut à Ivon Deportère.

Un grincheux, c'est Edouard Duquesne, 35 ans, chauffeur à Hallum, qui, le 9 mai, ayant rencontré M. Vermeulen, à l'estaminet du « Cornet,» en ladite commune, s'est disputé avec *lui*, et, à deux *reprises*, dans l'estaminet et sur la route, lui a fait apprécier la vigueur de ses muscles.

Quinze jours avec sursis à Edouard Duquesne.

L'entente ne règne pas en souveraine maîtresse dans la famille d'Oscar Foveau, 31 ans, mécanicien, à Mouvaux, et, le 9 mai, dans la soirée, Oscar a battu comme plâtre l'un de ses beaux-frères, M. Vandenbogaert, qui a porté plainte.

Me Barbe réussit à éviter une répression corporelle à Oscar Foveau qui paiera 50 fr. d'amende.

Etant ivre, Frédéric Wante, 26 ans, tisserand, à Roubaix, est entré dans un cabaret, où on lui refusa une consommation. Très fâché, Wante a eu une altercation avec le patron et a brisé une vitre qu'il a, dès le lendemain, fait remplacer.

25 fr. d'amende.

L'affaire des charbonnages de Jemeppes-sur-Sambre, dont notre journal a parlé, il y a quelques mois, viendra dans quelque temps devant le tribunal correctionnel de Lille. Le bruit des arrestations sensationnelles opérées relativement à cette affaire a eu une répercussion dans toute la région et même en Belgique, ce qui a été la cause d'une complication aussi désagréable qu'imprévue pour l'un des « banquiers » arrêtés.

Il s'agit du sieur Edouard Stronet, 24 ans, se disant courtier en banque titulaire de trois condamnations antérieures, dont la dernière, prononcée en 1895 pour escroquerie, etc., était une peine de 16 mois de prison.

En octobre 1896, M. Firmin Liart, agent d'assurances à Anderlues (Belgique), en quête d'une situation, se rendait, *sur la foi d'une annonce parue dans un journal de Bruxelles*, chez M. Stronet, qui, dans cette ville, s'appelait simplement Stotts, fils d'un grand banquier de Paris. L'annonce demandait un employé, à 2400 fr. par an, mais apportant un cautionnement de 1000 fr.

M. Liart, plein de confiance devant la bonne mine de M. Stotts, prit ses mesures pour faire venir de sa ville natale toutes ses économies, à l'effet de verser ce cautionnement. Stronet, *alias* Stotts, trouva le moyen de berner le malheureux, de se faire remettre les 1,635 francs composant l'avoir de M. Liart, puis de prendre la fuite après avoir libéralement accordé un congé de treize jours à son nouvel employé, qui n'entendit plus parler de son patron que lorsque les journaux du Nord lui apporteront le récit des exploits de Stronet, Demey, etc.

On devine la suite : M. Liart vint à Lille, reconnut son voleur que le Tribunal de Lille a condamné en deux années d'emprisonnement, en attendant la suite.

Affaires diverses. — 20 jours, pour expulsion, à Augustin Beckaert; 1 mois à Juliette Dassonville, pour outrages à la pudeur. — 20 jours 11 fr. et 5 fr. à Louis Fourlinnie, 42 ans, pour s'être livré à des violences sur la personne d'un de ses voisins, M. Robert. — 15 jours à Arthur Heux, qui frappait sa sœur Esther et qui a promis à son père de lui faire « pas une, mais trois boutonnières ! » — 15 jours et 5 fr. à Alphonse Sloves, pour outrages à l'agent Lorthiois et ivresse. — Enfin, 2 mois pour vagabondage à Alexandre Tonneau. — 50 fr. et 5 fr. d'amende à Léonie Lebrun, femme Duponchelle, à Croix, pour bris de clôture et ivresse.

Louage de service sans détermination de durée. — Injures adressées par un employé à son chef hiérarchique. — Renvoi. — Demande d'indemnité. — Rejet. — Le tribunal civil de la Seine a jugé que l'injure par un employé à son chef hiérarchique dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement grave à la discipline ; et l'employé congédié pour ce fait n'a droit à aucune indemnité, alors même que le chef aurait répondu aux injures par d'autres injures.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une protestation

Tourcoing, le 2 juillet 1897.

Monsieur le Directeur
du Journal de Roubaix,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'insertion de la présente lettre dans les colonnes de votre estimable journal et dans votre plus prochain numéro, dans le seul et unique but de protester contre les faux bruits que de mauvais farceurs se plaisent à faire circuler en ville de mon arrestation par la gendarmerie ainsi que mon transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Comptant, Monsieur le Directeur, sur votre amabilité habituelle, je vous prie d'agréer mes salutations et remerciements anticipés.

Joseph Tiboro,
rue Jourdan, 34.

PETITE CORRESPONDANCE

R. R. Présentez-vous au bureau militaire de la gendarmerie de votre nouvelle résidence.

Un abonné ignorant. — Non.

L. Lebrun. — Voyez M. l'employé en chef de l'état-civil, qui vous fournira tous les renseignements.

H. B. V. 15. — Voyez votre propriétaire, et faites-lui comprendre qu'il n'y a, chez vous, aucun mauvais vouloir.

ARTICLES DE PÊCHE aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES 45, 47, 49 RUE NATIONALE LILLE

Maison exclusivement française. Preuves offertes à quiconque en doute.

NOUVELLES MILITAIRES

Infanterie de réserve. — M. Watremez, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Riom, passe au régiment d'infanterie de Cambrai.

La revue des grandes manœuvres. — Nous connaissons enfin l'emplacement des tribunes pour le jour de la revue de septembre, disent les journaux de Saint-Quentin. Elles seront situées en dessous de Villevêque, sur le chemin de Germaine, environ à la cote 101.

Elles ne seront édifiées que si le président de la République vient, ce qui est vraisemblable, mais ce qui n'est pas encore certain.

REPRODUISEZ! *plans, dessins, affiches,* avec l'**Expéditif.** *Plusieurs couleurs en un tirage.* — P. LARUE, 13, rue Nationale, Lille. 21139—43303

AUX GALERIES LILLOISES

45, 47, 49, rue Nationale, LILLE

CHAPEAUX DE PAILLE

de Feutre et en tous genres

pour Hommes et Enfants

11056 | 42343

Vêtements de cérémonie : GALERIES LILLOISES. 11056—42343

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du quatre au 2 juillet.* — Marie-Antoine Roux, rue de Tourcoing, 1. — Louis Wastiaux, Hôtel-Dieu. — Yvonne Desreux, rue de Wasquehal, 1 2. — Jules Bourguignon, rue des Sept-Ponts, cour Dupont, 3. — Abdon Brunel, rue des Longues-Haies quelonque, cour Jennart, 15. — Madeleine Santre, rue de la Redoute, 45.

Mariages. — Georges Folian, sans profession, 34 ans, Tourcoing, et Marie Verriere, sans profession, 24 ans, rue du Pays, 90. — Joseph Gallez, cotonnier, 35 ans, rue Daubenton, 55, et Berthe Fage, peigneur, 24 ans, rue Voltaire, 47.

Déclarations de décès. — Achille Delfosse, 65 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Dutemme, 32 ans, rue de Bouvines, cour Fontier, 82. — Irma Debrauwer, 15 ans, 10 mois, rue Marguerat, 7.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 2 juillet.* — Néant. — *Déclaration de décès.* — Jeanne Lamblin, 15 ans, Bonges-Barres.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Blanche David, rue de Courtrai, 24. — Berthe Lannoy, rue de Wervicq, 35. — Hélène Vanderhaeghe, rue de l'Esplanade, 39. — Oscar Vanhaverbeke, rue de Bousbecque, 39. — *Mariage.* — Pierre Maes, domestique, 24 ans, quai de la Lys, et Elise Vermeersch sans profession, 20 ans, rue de Lille. — *Déclaration de décès.* — Schouteten, mort-né, rue de l'Agneau.

HEM. — *Déclaration de naissance du 2 juillet.* — Fernand Briffaut, Trois Banières. — *Déclarations de décès.* — Dupré, mort-né, Petit-Lannoy. — Denis Pollet, 43 ans, cultivateur, Petit-Lannoy.

LYS-LÈZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 2 juillet.* — Lucien Bourgeois, rue du Bois. — Marie Deroose, rue du Bois.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 2 juillet.* — Albert Faugaret, rue Mirbel. — Albert et Raymonde Decupere, rue des Champs. — Edmond-Sylvain Parem, Barenton. — *Déclarations de décès.* — Emilienne-Maria-Obelhac Laboux, 2 mois 1/2, rue de Tourcoing. — Camille-Joseph Beny, 44 ans 9 mois, tisserand, hôpital. — Georgina-Emma Dewacle, 5 ans 1 mois, Touquet.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 2 juillet.* — Philomène Lagae, rue d'Arcole. — Henri Claeys, Colbras. — Rémi Loncke, Mont. — Julia Libert, rue Saint-André. — *Déclarations de décès.* — Albert Lust, 1 an, rue Saint-André. — Marie Schout, 39 ans, rue Palestro. — Augustin Dewailly, 2 mois, rue de la Procession. — Léonard Everaert, 7 mois, rue du Château.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1897, à dix heures, pour le repos de l'âme de Madame veuve Théodore DELAPORTE, née Louise-Thérèse GUICHARD, pieusement décédée à Roubaix, le 9 juillet 1896, dans sa 87e année, *administrée* des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 juillet 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Louis DENGREMONT, veuf de Dame Justine MALFAIT, décédé subitement à Roubaix, le 16 mai 1897, dans sa 72e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LES ORAGES DANS LA RÉGION

L'orage continue à faire des ravages dans notre région. Au Cateau, l'orage de mercredi a de nouveau occasionné une inondation qui a plus particulièrement affecté la rue d'En-Bas, l'égoût collecteur n'absorbant pas assez vite l'eau qui s'y précipitait.

A Bristre, un violent orage a éclaté jeudi. La foudre a tué dans une pâture huit bœufs appartenant à M. Waltez. En outre l'abondance de l'eau a renversé sur une longueur de 25 mètres, un mur de clôture à l'entrée du village.

La foudre est également tombée jeudi sur une maison occupée par M. Honoré Lebrun à Solesmes. Cette maison a été consumée ainsi que la maison voisine.

L'orage de jeudi a ravagé fourmies et les environs, en particulier le bois de Saint-Denis près de Wignehies, le Petit Glageon, et Etreunyt.

Les récoltes sont perdues, les habitants sont dans la consternation.

NORD

Nouveau matériel à voyageurs de la Compagnie du Nord. — La Compagnie du Nord vient de faire construire quelques voitures de 1re et de 2e classe d'un nouveau modèle très élégant, très confortable, qui, communiquant entre elles par un couloir latéral et une passerelle, sont pourvues de W. C. et de toilettes et sont éclairées à l'électricité.

On nous assure que la Compagnie a l'intention de mettre ces nouvelles voitures en essai successivement sur ses diverses lignes et que l'on doit commencer par les rapides de Lille partant de Paris à 7 heures 30 soir avec retour le matin de Tourcoing et de Lille (7 heures 20 et 7 heures 55).

C'est une bonne nouvelle que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Mort de M. le chanoine Demaret. — M. le chanoine Demaret est mort vendredi matin à une heure, à l'aurore de ce jour où l'Eglise célèbre la fête de la Visitation. La sainte Vierge avait réservé cette faveur au saint prêtre qui, toute sa vie, l'avait aimée et servie avec le plus filial amour.

La ville de Cambrai perd en M. le chanoine Demaret un de ses enfants qui lui était le plus sincèrement attaché.

M. Charles-Joseph-Théodore Demaret, naquit en effet à Cambrai le 11 avril 1815. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1839 et nommé vicaire à Auzin. Successivement il fut vicaire à Orchies le 17 août 1840, curé de Cantaing le 2 novembre 1852, de Bruille-Saint-Amand le 1er janvier 1854, de Bantouzelles le 25 novembre 1859, et de Saint-Druon le 20 juillet 1866.

S. G. Mgr Thibaudier le nomma chanoine titulaire de l'église métropolitaine le 11 novembre 1890.

En 1894, le 30 juillet, M. le chanoine Demaret, sentant que ses forces, malgré son zèle, ne lui permettaient pas de conserver plus longtemps la charge pastorale qu'il avait si volontiers acceptée vingt-quatre ans plus tôt, quitta, non sans regrets, la paroisse de Saint-Druon où il avait fait tant de bien et où il laisse debout les fruits de son inépuisable charité.

Un incident macabre à Trieux-de-Villers. — La ressuscitée ! ainsi appelait-on déjà, mardi, une demoiselle H..., de Trieux-de-Villers, emportée à 17 ans par une maladie de poitrine et inhumée lundi matin.

Aux premières pelletées de terre jetées dans la tombe par un fossoyeur occasionnel et inexpérimenté, le cercueil, par suite de la chaleur auquel il venait d'être exposé, craqua à plusieurs reprises.

Le fossoyeur s'imagina que celle qu'il venait de descendre dans la tombe n'était pas morte et, tout effrayé, il courut appeler la concierge du cimetière. On prévint aussi des voisins, puis les parents de la défunte. Bref, la nouvelle fut bientôt connue de toute la population de Trieux-de-Villers, et les curieux arrivèrent en foule au cimetière pour voir « la ressuscitée ».

L'un des parents de Mlle D..., ayant été longtemps fossoyeur, expliqua la provenance des bruits entendus et il fut jugé absolument inutile de retirer le cercueil. On souleva simplement le couvercle, à l'aide d'une pioche, ce qui permit de constater que le corps n'avait pas bougé.

Ces *craquements*, disait le fossoyeur titulaire de Trieux-de-Villers, se répètent en cette saison, à presque toutes les inhumations.

Une famille empoisonnée à Hautmont. — Dernièrement, la femme Ferrier, demeurant à Neuf-Mesnil, achetait de la viande de cheval dans une boucherie chevaline d'Hautmont. Après en avoir mangé, toute la famille, composée du père et de quatre enfants, fut prise de violentes coliques. On fit aussitôt appeler le médecin, qui constata un empoisonnement.

Grâce aux soins qu'ils ont reçus, les malades sont maintenant hors de danger.

Un enfant martyrisé à Hautmont. — La gendarmerie a arrêté et fait écrouer à la prison d'Avesnes le sieur Jules Bruyelle, ouvrier aux produits chimiques. Cet individu avait attaché son enfant âgé de onze ans, issu d'un premier mariage, et ne lui donnait presque pas à manger. Le pauvre petit était maltraité et battu à coups redoublés.

Nos représentants au Parlement. — Dans le scrutin sur l'ensemble de la loi prorogeant le privilège de la Banque de France, tous les députés du Nord ont voté *pour*, excepté MM. Defontaine, Guesde et Sever qui ont voté *contre*. M. Hayez était *absent*. M. des Rotours s'est *abstenu*.

PAS-DE-CALAIS

L'affaire Fustch Fafin à Calais. — Nous avons annoncé la suspension par arrêté préfectoral pour la durée de un mois, de l'adjoint collectiviste Fustch-Fafin. Une enquête judiciaire vient d'être ouverte par le parquet de Boulogne pour faire suite à l'enquête administrative. Vingt-huit témoins sont assignés.

L'affaire de Corbehem. — Le malheureux Emile Dromby, trouvé sans connaissance il y a trois semaines sur la berge de la Scarpe, est mort jeudi. Le parquet d'Arras s'est rendu vendredi à Corbehem pour continuer l'enquête.

Béthune. — *Victime de son dévouement.* — Le jeune Cuvelier, âgé de 11 ans, pêchait dans la *Lave* à Bruay quand il perdit l'équilibre. Un délégué mineur J.-B. Boquet, *ne réfléchissant pas qu'il avait fort chaud*, se jeta dans la rivière au secours de l'enfant ; il perdit connaissance aussitôt et succomba à une congestion. Le cadavre de Cuvelier a été retrouvé plusieurs heures après. Boquet avait trente-neuf ans, il laisse une veuve et quatre enfants. L'enfant a été sauvé.

Le double assassinat de St-Omer. — On est aujourd'hui certain que le jeune Lemoine a prémédité son crime.

Il a avoué que sa résolution a été prise à la suite de l'altercation qu'il a eue, mardi soir, avec le sieur Garchette, ami de la fille Chermeux.

Toutes les personnes présentes à la scène dans la maison de la veuve Dessayon s'étaient rangées du parti de Lemoine, en traitant Garchette, riant de lui, le jugeant lui-même en **en avait été furieux.**

Si Zoé Clabaut avait, suivant son habitude, couché, cette nuit-là, avec la fille Chermeux, il y aurait eu certainement trois victimes au lieu de deux.

Hier vendredi, on a bien, en l'église Saint-Denis, les funérailles de Marie Chermeux. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Hermant, curé de Saint-Denis. Le deuil était conduit par le père et les frères de la défunte. Mlle Zoé Clabaut portait la croix. L'administration municipale était représentée par deux adjoints, M. Forgel, juge et Carré de Malberb, substitut, assistaient aux funérailles. Une foule considérable de curieux faisait la haie sur le parcours.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du 2 juillet.* — M. Destrée, socialiste, proteste contre l'expulsion dont ont été récemment victimes, à Charleroi, les artistes du théâtre Libre de Paris. Peu importe, dit-il, la valeur de cette troupe, mais la censure n'existe pas en Belgique et on ne peut la remplacer par l'expulsion.

M. Begerem, ministre de la justice conteste qu'il ait songé à rétablir la censure en ce qui concerne le Théâtre-Libre. Il a donné l'ordre d'expulser du pays les étrangers qui interprètent des pièces ignobles.

Au Sénat. — Le Sénat a achevé vendredi la discussion du budget de la guerre. M. Meyers, sénateur du Limbourg, a combattu la campagne militaire du colonel Liebert.

M. le ministre intérimaire de la guerre a répondu aux divers orateurs qui avaient pris la parole dans les trois séances précédentes.

Un conservatoire flamand. — *La transformation de* l'école de musique flamande d'Anvers en Conservatoire royal flamand — mesure réclamée depuis de longues années par les flamingants — est chose tout à fait décidée. Le ministre des beaux-arts vient d'arrêter les mesures d'application à prendre à cet effet dans une entrevue avec le directeur de l'école d'Anvers, l'éminent compositeur Peter Benoit.

Les Français à Anvers. — (De notre correspondant). — Une Chambre de commerce française est depuis quelque temps en voie de création à Anvers. Son comité qui n'était que provisoire, vient d'être constitué définitivement. M. Edouard Bornicke en est le président. La vice-présidence est dévolue à M. Valette-Duc, un grand industriel réputé pour sa philanthropie. M. Max Defreue est secrétaire.

La Chambre de commerce française d'Anvers étendra son action aux deux Flandres et à la province du Limbourg.

Elle peut jouer un rôle précieux pour les intérêts français dans la métropole commerciale belge où le grand commerce est aujourd'hui surtout aux mains allemands, ceux-ci ont supplanté la plupart des vieilles maisons anversoises.

Un grand mariage dans la noblesse belge :

On annonce les fiançailles du duc d'Arenberg avec la princesse Hedwige de Ligne.

La grève du Borinage. (De notre correspondant de Mons, 27 juillet). — La grève peut être considérée aujourd'hui comme générale dans le Borinage : le nombre des chômeurs n'est pas loin d'atteindre 20,000. Au charbonnage des produits, à Flénu, il n'y a plus un seul ouvrier.

Le projet de cahier-règlement rédigé par le comité de la Fédération des mineurs borains a été envoyé à tous les syndicats. Il est expliqué, commenté et discuté dans de nombreux meetings.

La tranquillité reste d'ailleurs parfaite, et le pays prend même un pittoresque nouveau par cette substitution d'un calme extraordinaire à l'activité qui y règne habituellement, car les grévistes ne restent guère dans les corons. Ils profitent du chômage pour aller en groupes, pieds déchaussés, la « molette » à la main, flâner l'entières journées dans les bois, les prairies, le long du canal où ils se baignent.

Certains d'entre eux disent qu'ils s'enfuient ainsi de chez eux pour échapper aux importunités des porions qui cherchent à les relancer pour les déterminer à reprendre le travail.

Une remarque à faire, c'est que le règlement qui soulève la réprobation des mineurs est conforme au règlement-type adopté dans tous les conseils de l'industrie du travail du Borinage par les membres patrons et par les membres ouvriers : ceux-ci sont tous socialistes. La grève est donc une sorte de désaveu de ceux-ci.

Il n'y a guère de charbon actuellement dans les magasins de nos houillères, et la plupart des usines, d'autre part